

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1461

présenté par

M. Reda

ARTICLE 46

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« quinze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu du nombre potentiellement important de ventes de logements sociaux que permet ce projet de loi, cet amendement propose d'étendre à 15 ans la durée pendant laquelle les logements sociaux vendus sont comptabilisés pour le calcul des quotas prévus par le dispositif SRU.